

Image not found or type unknown



JE SUIS ARTISAN DE TRES PETITE ENTREPRISE

Par **ile976**, le **24/09/2019** à **05:11**

je suis un ARTISAN de petit entreprise de 3 salarié ..je damende a qui doit présenter une lettre de démission d'un salarié une fois signé par les 2 conserne ?
Bonjour, Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres... Merci pour votre attention.

Par **morobar**, le **24/09/2019** à **08:17**

Bonjour,
La seule signature requise sur une lettre de démission est celle du salarié.
ALors soit ce salarié la remet en mains propres à, l'employeur en demandant un accusé de réception, soit il l'envoie en recommandé par la poste.
L'employeur tire les conclusions de la lettre:
* il tente de faire revenir le salarié sur sa décision s'il tient à lui.
* il établit les documents de fin de contrat et les remet au salarié (bulletin de salaire, attestation Pole-emploi, solde de tous comptes...)
ET archive la lettre de démission dans le dossier "personnel" du salarié.